

PAGES SPÉCIALES HÉRAULT

L'EDITO



SOMMAIRE

Prélèvement à la source.....p2-3
 Service de remplacement....p4-5
 Promotion métier.....p6
 Programme National d'Aides jeunes viticulteurs.....p7
 Cantonales.....p8
 Victoire syndicale.....p9
 Salon Dionysud..... p10
 Nouvelle recruep10



Chers Collègues, Chers Amis,

Mes premiers mots iront bien évidemment à nos amis sinistrés de l'Aude, mais aussi à nos agriculteurs héraultais des cantons de La Salvetat sur Agout, de Saint-Pons de Thomières et de Saint-Chinian fortement impactés par les événements climatiques du 15 octobre. Nous leur envoyons tout notre soutien et vous rappelle que nous sommes à votre côté ! Prenez contact avec Cindy, l'animatrice syndicale ou la Chambre d'agriculture pour vous faire recenser dans un premier temps, et ensuite nous vous informerons des avancées sur le dossier.

Nous organiserons prochainement des journées de solidarité sur des exploitations, je vous demande d'y participer en nombre ! Ces événements nous montrent une fois de plus la vulnérabilité de nos exploitations face à la nature et aux aléas climatiques. Le réseau doit se serrer les coudes dans ces moments difficiles et nous savons être solidaires chez JA !

Les 6, 7 et 8 novembre le salon Dionysud à Béziers ouvrira ses portes pour accueillir de nombreux visiteurs. Nous vous accueillerons avec grand plaisir sur notre stand commun avec la FDSEA, non loin de la Chambre d'agriculture. Rendez nous visite sur le pavillon A16 !

Comme chaque fin d'année, nous organisons les traditionnelles cantonales, qui sont l'occasion pour nous de sillonner le département et de nous rapprocher de vos problématiques locales. Nous comptons sur votre présence afin de nous faire remonter vos attentes, problématiques, etc. Ce sera également l'occasion d'aborder des sujets d'actualité, tels que nos victoires syndicales : l'exonération compensatoire à la disparition du TODE, les majorations pour les viticulteurs JA, la majoration des aides à la plantation pour les JA, etc. Nous aborderons également un sujet primordial pour l'année 2019, les élections Chambre d'agriculture. Ce sera l'occasion pour vous de participer à ce projet en construisant avec nous un projet qui nous ressemble. Notre profession doit être défendue, en prenant en compte nos valeurs et nos territoires.

À bientôt !

Camille BANTON
 Présidente
 Jeunes Agriculteurs de l'Hérault



POINT ACCUEIL INSTALLATION
 HÉRAULT



AGENDA JA34

- 1er & 02 nov : Chambre fermée
- 05 nov : GAT Piscénois
- 06 au 08 nov : Dionysud
- 09 nov : Réunion Inn'ovin
- 09 nov : GAT Coeur Hérault
- 12 nov : GAT Minérois
- 14 au 16 nov : Session PAC

- 15 nov : Repas Féria
- 16 nov : GAT Béziers
- 19 nov : Bureau JA
- 20 nov : CDPENAF
- 20 nov : Cantonale Mèze
- 21 nov : Cantonale Castries
- 27 au 29 novembre : Session Montagne
- 29 nov : Cantonale Servia

JEUNES AGRICULTEURS DE L'HERAULT
 Mas de Saporta - 34875 LATTES
 04.67.92.18.11
 jeunes_agriculteurs34@saporta.net



VOLET SOCIAL

Le prélèvement à la source

Impôts: le prélèvement à la source, mode d'emploi.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera mis en place à partir du 1er janvier 2019.

Avec l'ancien système encore en vigueur en 2018, les contribuables sont imposés chaque année sur les revenus perçus au cours de l'année précédente. A l'inverse, le prélèvement à la source consiste à prélever directement les revenus du contribuable sur ses revenus de l'année en cours. Il prendra la forme d'une retenue pour les salaires ou assimilées et d'un acompte pour les bénéfices professionnels, les revenus fonciers, les pensions alimentaires ainsi que les revenus perçus par les gérants majoritaires.

Les employeurs devront prélever l'impôt sur le revenu de leurs salariés, chaque mois sur le montant net imposable de leurs rémunérations pour les reverser à l'Etat. Le montant sera déterminé par le taux appliqué.

Qui est concerné ?

Le prélèvement à la source concerne toute personne bénéficiant de revenus imposables.

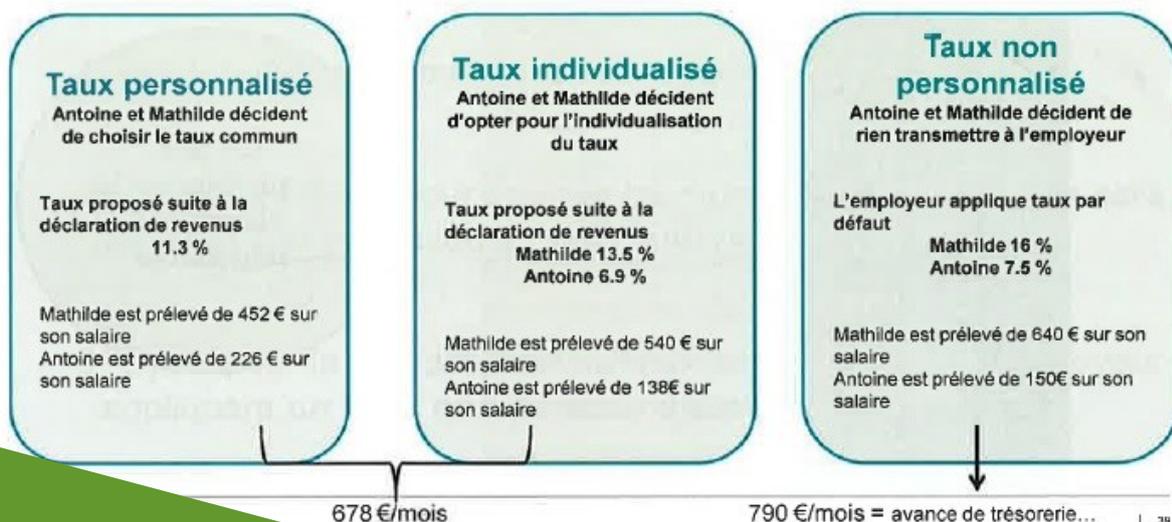
Les différents types de prélèvement possibles :

- ◇ Le taux individualisé : Ce taux s'applique aux seuls revenus personnels des conjoints, au sein des couples mariés ou liés par le Pacs, qui tient compte des écarts de revenu au sein du foyer.
- ◇ Le taux personnalisé : Il correspond au taux du foyer. Il s'agit du taux qui leur sera appliqué par défaut si les salariés n'exercent pas d'option contraire.
- ◇ Le taux non personnalisé (ou taux par défaut) : Les salariés pourront opter pour la non transmission de leur taux personnalisé à leur employeur et ainsi se voir appliquer ce taux.

Le taux sera communiqué à l'employeur par le retour du compte rendu métier de la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

Le taux appliqué sera toujours celui transmis par l'administration. Voir exemple ci-dessous :

Antoine et Mathilde sont tous les deux salariés et sont mariés. Ils déclarent respectivement 2000 € et 4000 € net par mois



Eco Solution Energie



Mise à disposition de hangars photovoltaïques
Centrales au sol photovoltaïques
Ombrières et serres photovoltaïques
Location de toitures photovoltaïques
Vente aux particuliers et professionnels

**Le prélèvement
à la source
entrera en vigueur**

**le 1^{er} janvier
2019**

Les exclusions :

- ◇ Les salaires versés aux salariés fiscalement domiciliés à l'étranger feront l'objet d'une retenue spécifique.
- ◇ Les salaires versés aux apprentis sont exonérés dans la limite du SMIC annuel brut, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires dans la même limite que les apprentis

Situation particulière:

Les salariés embauchés pour moins de deux mois (de date à date) :

- Un abattement égal à la moitié du SMIC net devra être appliqué
- Le taux sera le taux non personnalisé.

Les dates pour reverser à la DGFIP :

- ◇ Pour les entreprises de plus de 50 salariés ayant une date limite de dépôt de la DSN au 05 du mois : versement le 08 du mois.
- ◇ Pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant une date limite de la DSN au 15 du mois : versement le 18 du mois

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, sur option : possibilité de versement trimestriel.

Pénalités :

En cas d'inexactitude du montant prélevé, l'employeur sera redevable d'une pénalité de **5 %**, calculée sur la base des montants PAS (prélèvement à la source des salariés) concernés;

En cas de retard, il se verra appliquer une pénalité de **10 %**, calculée sur la base des montants PAS des salariés concernés.

Pour toute information complémentaire à ce sujet vous pouvez contacter :

Pauline BUTTARO juriste en droit du travail au 04.67.92.23.54

cuma



FD CUMA Hérault - La Jasse de Maurin - 34470 LATTES -
Tel : 0467272707

Antenne Chambre d'Agriculture - ZAE LA BAUME -
34290 SERVIAN - Tel: 0467364793

Hérault

SERVICE DE REMPLACEMENT

Congé maternité/paternité

Osez vivre un heureux évènement l'esprit libre, pensez au congé maternité/paternité !

Pour profiter de l'arrivée de votre enfant (naissance ou adoption) vous bénéficiez d'un congé maternité ou paternité, alors n'hésitez plus ! Durant ce congé le Service de remplacement met à votre disposition le salarié nécessaire pour assurer votre remplacement. Il ne vous reste plus qu'à vivre pleinement vos moments de joie.

Pour qui ?

- Chef(e) d'exploitation ou d'entreprise agricole ;
- Membre non salarié(e) d'une société agricole (GAEC, EARL, sociétés civiles) ;
- Aide familiale ou associé(e) d'exploitation ;
- Collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole (conjoint(e), partenaire lié(e) par un PACS ou concubin(e)).

Quelles conditions ?

- Il faut participer de manière constante à temps plein ou partiel aux travaux de l'exploitation.
- Il faut relever de l'Amexa depuis au moins dix mois avant la date présumée de naissance ou de l'adoption de l'enfant. Cependant si vous êtes affilié depuis moins de dix mois, les périodes d'affiliation antérieures au titre d'une activité professionnelle relevant d'un ou plusieurs autres régimes pourront être prises en compte pour l'appréciation de cette condition.
- Il faut cesser tout travail sur l'exploitation ou dans l'entreprise agricole durant le congé.

De plus, pour le congé paternité une condition particulière s'ajoute, il faut justifier de l'affiliation de l'enfant (acte de naissance ou de reconnaissance de l'enfant).

Pour quelle durée ?

Durées de remplacement pour le congé maternité →

Congés de naissance	Durée d'attribution	Période de remplacement sans report	Période de remplacement avec report maximum
Congé normal	2 semaines minimum 16 semaines maximum	De 6 semaines avant la date prévue de l'accouchement à 10 semaines après celui-ci	3 semaines de congé prénatal 13 semaines de congé postnatal
Congés supplémentaires			
Grossesse pathologique	2 semaines maximum	De la constatation médicale de la grossesse jusqu'à la date d'accouchement	
Naissance simple portant à 3 le nombre d'enfants à charge	26 semaines maximum	De 8 ou 10 semaines (1) avant la date prévue de l'accouchement à 18 ou 16 semaines après celui-ci	5 semaines de congé prénatal 21 semaines de congé postnatal
Naissances multiples quel que soit le nombre d'enfants à charge :			
Jumeaux	34 semaines maximum	De 12 ou 16 semaines (2) avant la date prévue de l'accouchement à 22 ou 18 semaines après celui-ci	9 semaines de congé prénatal 25 semaines de congé postnatal
Triplés	46 semaines maximum	De 24 semaines avant la date prévue de l'accouchement à 22 semaines après celui-ci	21 semaines de congé prénatal 25 semaines de congé postnatal

(1) La durée de remplacement au cours de la période prénatale peut être augmentée d'une durée maximale de deux semaines et la durée de la période postnatale est alors réduite d'autant.

(2) La durée de remplacement au cours de la période prénatale peut être augmentée de quatre semaines au maximum et la durée de la période postnatale est alors réduite d'autant.

Congé d'adoption	Durée d'attribution	Période de remplacement
Adoption simple	10 semaines maximum	10 semaines à compter de la date d'arrivée de l'enfant au foyer ou dans les 7 jours qui précèdent
Adoption simple portant à 3 le nombre d'enfants à charge	18 semaines maximum	18 semaines à compter de la date d'arrivée de l'enfant au foyer ou dans les 7 jours qui précèdent
Adoptions multiples	22 semaines maximum	22 semaines à compter de la date d'arrivée de l'enfant au foyer ou dans les 7 jours qui précèdent



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

La demande de congé maternité doit être faite auprès de la MSA qui vous délivre un imprimé de demande d'allocation. Cette demande doit être retournée complétée dans un délai de **30 jours avant** la date prévue de l'interruption d'activité. Après étude la MSA transmet directement la demande d'allocation au service de remplacement.



Durée de remplacement pour le congé paternité

Lors d'une naissance ou d'une adoption vous bénéficiez jusqu'à 11 jours de congé paternité (18 jours en cas de naissance/adoption multiple). Ces jours sont consécutifs et non fractionnables. Ils doivent être pris en une seule fois dans une période de quatre mois suivant la naissance de l'enfant ou son arrivée au foyer.

Ce congé spécifique est financé par la MSA via une allocation de remplacement maternité / paternité. L'allocation versée par la MSA est égale au coût de votre remplacement, hors contributions sociales (CSG/CRDS) qui restent à votre charge soit un coût restant à votre charge de 14€/jour. De plus, il vous faudra adhérer au service de remplacement pour un coût de 35€ (coût annuel de l'adhésion).

Faire appel au service de remplacement c'est faire appel à un service simplifié. La MSA verse l'allocation directement au Service de remplacement, vous n'avez à vous occuper de rien ! Le service va tout gérer : embauche, déclaration, contrat, fiche de paye, etc., tout est pris en charge par le Service de remplacement.

Le service de remplacement est l'employeur de l'agent. Mais vous restez responsable des conditions d'exécution du travail.

Pour plus d'informations n'hésitez pas

à nous contacter au

04.67.92.18.11

ou par mail à

herault@servicederemplacement.fr

PELLENC
LANGUEDOC-ROUSSILLON

CONCESSIONNAIRE
CLAAS

Une équipe, proche de vous !

Jean-François COUSTES
06 24 21 56 31

Thierry DUPRE
06 87 74 93 50
Montpellier

Franck LASSELIN
06 26 63 35 99

Béziers

Narbonne

Lézignan-Corbières

Carcassonne

PELLENC Agence de Servian (34) • ☎ 04 67 39 29 00
LANGUEDOC-ROUSSILLON Agence de Carcassonne (11) • ☎ 04 30 51 60 10
Agence de Lézignan (11) • ☎ 04 68 27 56 19

www.materiel-agricole-pellenc.com



Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres

Votre partenaire de proximité en énergie électrique

GRABELS - 04 67 10 40 70 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES - 04 67 66 67 30
PAULHAN - 04 67 25 35 00 SAINT-GELY-DU-FESC - 04 67 66 67 66

DIRECTION - 158 allée des écureuils 34982 SAINT-GELY-DU-FESC
www.cesml.com mail : secretariat@cesml.fr

PROMOTION DU MÉTIER

Interventions scolaires

Le Renouveau des Générations d'Agriculteurs est, vous le savez tous, le cheval de bataille des JA !

Et que deviendrait le RGA sans un travail de fond sur la promotion du métier ? Pas grand-chose...

On avait déjà abordé le sujet dans le numéro du mois de mai... Et on remet ça de plus belle ! Tout au long de l'été les actions pour vanter les métiers de l'agriculture et rappeler le lien agriculture/alimentation/territoire ont été multipliées auprès de tous les publics, que et avec la rentrée des classes, on ne compte plus les sollicitations des enseignants, et de tous les niveaux !

D'abord des animations auprès des plus petits dans les classes de primaires et maternelles, avec des jeux sensoriels, la découverte de nouveaux produits, des dégustations, une réflexion sur la saisonnalité des fruits&légumes, et sur quotidien d'un agriculteur etc. En toute simplicité ! Ainsi en 2018, ce sont près de 250 bouts de chou qui auront été sensibilisés à l'importance de l'agriculture dans leur quotidien (et pas uniquement pour l'alimentation) et qui auront conclu d'eux même que « *agriculteur c'est pas toujours facile mais c'est hyper important* ».

Après les plus petits, place aux adolescents. Si nous souhaitons remplir nos formations agricoles pour avoir de futurs chefs d'exploitation en nombre, mais aussi des salariés agricoles compétents sur tout le territoire, il faut s'y prendre à l'avance ! Ainsi, dans le cadre du Parcours Avenir (mis en place par l'éducation nationale pour permettre à chaque élève de 6^{ème} à la Tle de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) les JA34 interviendront encore de nombreuses fois en classe ou lors des forums métiers dans les collèges du département pour discuter avec les élèves sur leur connaissance des métiers de l'agriculture, les idées reçues qu'ils s'en font, et échanger sur les parcours de formations qu'ils peuvent trouver dans ce domaine en fonction de leur goûts. D'ici Noël, ce ne sont pas moins de 450 collégiens qui auront également été initiés à l'économie agricole et aux emplois qu'elle génère sur le territoire. En espérant qu'on les retrouve par la suite dans nos centres de formation agricole !



Eco Solution Energie



Mise à disposition de hangars photovoltaïques
Centrales au sol photovoltaïques
Ombrières et serres photovoltaïques
Location de toitures photovoltaïques
Vente aux particuliers et professionnels

Programme National d'Aides 2019-2023 : Des majorations pour les jeunes viticulteurs !



PULVÉRISATEURS «PNEUMATIQUES»

ECO + ARRIERE
De 600 à 2000 litres

ECO + SEMI PORTE
De 600 à 1500 litres

PULVÉRISATEURS «AÉRO-CONVECTEURS»

AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ
De 600 à 2000 litres

AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ LINÉAIRE
Aspiration inversée de 800 à 2000 litres

POUDREUSES PORTÉES ET TRAINÉES

POUDREUSES PORTÉES
De 150 à 300 litres
Trainées 700 litres

«EPAMPRAGE ET DESHERBAGE»

EPAMPREURS ET BATI

e-mail: calvetlez@wanadoo.fr Tél: 04 68 27 27 70
Site: www.calvetsa.com Fax: 04 68 27 17 02

41 ALLÉE DU ROUSSILLON
RN 113 - 1200 LEZIGNAN CORBIÈRES

Après avis de la Commission Européenne, le Programme National d'Aides (PNA) 2019-2023 de la filière vitivinicole est validé, en prenant en compte toutes les modifications demandées par le Conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer. C'était un vrai enjeu pour JA car les évolutions portaient principalement sur des majorations pour les jeunes viticulteurs, que nous avons donc obtenues !

Ces majorations portent sur les mesures Investissement et Restructuration du PNA, à savoir :

◇ Sur la mesure Investissement :

Une bonification de 5% du taux d'aide pour les nouveaux installés, que ce soit au bénéfice des jeunes en entreprises individuelles ou des coopératives qui accompagnent l'installation de jeunes.

◇ Sur la mesure Restructuration :

Une majoration de l'indemnisation des pertes de recettes (IPR) de 1000 € par hectare : le montant total est donc revalorisé de 1000 €/ha pour les jeunes, qu'ils soient en individuel ou dans un plan collectif. De plus, la mise en place d'un critère de priorité a été validée : en cas de dépassement de l'enveloppe, les nouveaux installés seront prioritaires et ne seront pas concernés par une diminution de leur montant d'aides.

De plus, il est à noter que sur cette mesure restructuration, un encouragement est mis en place pour le développement de mesures de gestion des risques avec une revalorisation de l'aide d'un montant de 250€/ha pour les viticulteurs qui détiennent un contrat d'assurance contre les phénomènes climatiques défavorables (socle, gel ou grêle).

Cette décision montre que l'enjeu du renouvellement des générations a bien été identifié par le gouvernement Français et la Commission Européenne, avec la mise en place d'actions qui valorisent une dynamique active d'installation des jeunes en viticulture. Dans un contexte de nouvelle rédaction de la PAC à l'horizon post-2020, nous veillerons à ce que ces mesures soient pérennisées.

Ces nouvelles mesures sont de véritables victoires syndicales obtenues par JA pour les jeunes de cette filière !

CUMA



FD CUMA Hérault - La Jasse de Maurin - 34470 LATTES -
Tel: 0467272707

Antenne Chambre d'Agriculture - ZAE LA BAUME -
34290 SERVIAN - Tel: 0467364793

Hérault

→ Nos métiers

- **Agrodistribution / collecte et négoce grandes cultures**
1 160 000 t. collectées dans le Groupe.
- **Semences**
1000 multiplicateurs - 20 000 ha.
- **Accompagnement des filières Viticoles—Arboricoles & Maraichères**
Appuis techniques et approvisionnement: - 45 000 ha de vigne - 2 500 ha d'arbres fruitiers — 1 500 ha de productions légumières - 40 techniciens ARTERRIS – EURAMED
- **Prestation d'emballage**
GCE Service à Lézignan-Corbières (création graphique – emballage – bouteilles,...)
- **Nutrition & productions animales**
150 000 t. d'aliments produits
- **Ovins, 300 000 agneaux commercialisés, production Label Pampidès, 500 000 canards abattus et transformés/an**
- **Volailles, Label et standard 80000 abatages/sem.**
- **Services à la production**
Plan de fumure, calcul de ration, logiciel SIREME de traçabilité, certiphyto,...
- **Service « Irrigation, plasticulture et réglage des pulvérisateurs » AQUATERRIS, filiale spécialisée.**

→ Vos Contacts :

- **SIGNAC - ASPIRAN**
04 67 57 66 77
Jean Luc BOST -
06 22 08 84 31
- **COURNONTERRAL**
04 67 85 34 89
Frédéric CLERISSI -
06 09 55 90 30
- **THEZAN LES BEZIERS**
04 67 93 60 22
Céline FOURNIE -
06 27 34 66 29
- **DIONZAC**
04 68 91 24 51
Benoît ESCOURROU -
06 19 78 72 86
- **SERVIAN**
04 67 39 20 06
Kavler RIVERA -
06 25 31 23 67
- **SAINT CHINIAN**
04 67 38 00 02
Sébastien ROUSSE -
06 16 34 00 94



Cantonale JA34/FDSEA34

Comme chaque fin d'année, les représentants départementaux des Jeunes Agriculteurs de l'Hérault organisent leur tournée cantonale. Cette année en période d'élections Chambre d'agriculture, les JA s'associeront avec la FDSEA34 pour l'organisation de ses cantonales.

De novembre à décembre, Camille Banton et Rémi Dumas se déplaceront sur tout le territoire héraultais, aux côtés des présidents de canton pour aller à la rencontre des membres des syndicats locaux.

Événement incontournable du réseau, elles permettent de faire le bilan sur l'année écoulée, d'aborder divers sujets d'actualité et d'apporter des réponses efficaces aux préoccupations des agriculteurs présents. C'est aussi l'occasion pour les agriculteurs de partager son expérience et de faire de nouvelles rencontres.

Nous espérons vous voir nombreux pour cette nouvelle édition !

save the date

Les dates des cantonales :

- 20 novembre : Canton de Mèze—Villeveyrac
- 21 novembre : Canton du Pic St Loup
- 29 novembre : Canton Pézenas
- 06 décembre : Canton de Gignac
- 11 décembre : Canton de Saint-Chinian

Que tu sois agriculteur ou que tu envisages de le devenir, salarié agricole ou que tu souhaites simplement soutenir le syndicat, tu es également le bienvenue à nos cantonales ! C'est l'occasion pour toi de rencontrer le réseau !

VCR FRANCE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÉPINIÉRIERS VITICOLES

Pépinière viticole française, producteur de plants de vigne de sélections clones françaises et européennes.

- ⇒ Sélection clonale française (marque ENTAV INRA) et européenne
- ⇒ Greffage à la Mortaise
- ⇒ Machines à planter

V.C.R. FRANCE
Siège social : 30190 BODUCORAN
Tél. (0033) 04.56.86.10.10

Loïc Breton et Kévin Baralen
06.16.39.40.19 - 06.16.38.33.98



Les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault seront présents au salon Dionysud !

Les JA34 et la FDSEA34 vous donnent rendez-vous au Parc des Expositions de Béziers, les 06, 07 et 08 novembre prochain pour la 14ème édition du salon Dionysud. Nous serons heureux de vous accueillir sur notre stand situé au pavillon A15, où de nombreux agriculteurs seront présents pour vous faire découvrir le réseau JA, répondre à toutes vos questions sur l'installation en agriculture et partager leur expérience sur leur parcours.

Le Point Accueil Installation sera également présent sur notre stand et assurera deux journées de permanence, le mardi 06/11 et le mercredi 07/11 pour répondre à toutes les questions des porteurs de projet en agriculture. Vous pouvez dès à présent prendre un RDV au 04.67.92.18.11. L'animateur du PAI sera également présents aux côtés de la Chambre d'agriculture pour animer l'atelier « Découvrez le parcours de l'installation dans l'Hérault », le jeudi 08 novembre de 14h30 à 15h, hall 1.

Le Service de Remplacement de l'Hérault sera également présent tout au long du salon, vous le retrouverez sur le stand de Groupama sur le pavillon A16. N'hésitez pas à vous renseigner sur les démarches et le fonctionnement auprès des animatrices. Elles seront ravies de vous parler de votre prochain remplacement !

ON VOUS ATTEND NOMBREUX !

Repas bénévoles Féria

Afin de remercier l'ensemble des bénévoles de la Féria 2018, nous vous invitons à participer à la réunion bilan, qui sera suivie d'un repas le :

jeudi 15 novembre
Chez Franck, à Saint Pons de Mauchiens, à partir de 18h.

A bientôt les bénévoles !

Une nouvelle recrue chez les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault !

Caroline Foucault a quitté les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault pour retourner dans le nord de la France sur l'exploitation de ses parents.

Depuis début octobre, Camille Joseph a repris le poste de Caroline, un mi-temps en tant qu'assistante administrative chez les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault et un mi-temps en tant qu'animatrice du Service de Remplacement de l'Hérault. Certains d'entre vous l'ont déjà eu par téléphone et d'autres la



rencontreront au salon Dionysud, où elle sera présente pour présenter le SR.

Nous lui souhaitons la bienvenue chez les JA !



PEPINIERES VITICOLES

VITIPRO

Vaucluse

Daniel BARTES - Technicien
Pouzols-Minervois - 06 84 78 51 25

5, Route des Lômes - 84420 PIOLENC Tel 04 90 62 42 42 - Fax 04 90 62 50 70 Mail : info@vitipro.fr